

# Délibération n° 11

## Conseil municipal du 29 janvier 2010

### Construction du lycée Ile de Nantes – Convention - Approbation

*Mme CLERGEAU, Adjointe,  
donne lecture de l'exposé suivant :*

#### Exposé

La création d'un lycée polyvalent à vocation internationale constitue un enjeu majeur en terme d'attractivité de notre territoire. C'est pourquoi, nous souhaitons, en lien avec la Région et Nantes Métropole, en faire l'un des éléments structurants d'aménagement de l'Ile de Nantes. Il sera situé sur un terrain délimité par le boulevard Maurice Bertin, la voie SNCF, la rue Célestin Freinet, le boulevard Gaëtan Rondeau et une nouvelle voie à créer autour du Conservatoire de musique.

Ce nouvel établissement s'inscrit dans le cadre du Schéma Régional des Formations et répond aux besoins spécifiques d'évolution en la matière dans l'agglomération nantaise. Il prendra notamment en compte les évolutions démographiques et socio-économiques d'un secteur scolaire en pleine évolution avec le souci de conforter la mixité sociale des établissements scolaires, élément indispensable à l'égalité des chances pour toutes les familles. D'une capacité de 1 400 élèves, il permettra d'assurer une scolarité en enseignement général, d'offrir un pôle de formations technologiques tertiaires de haut niveau à rayonnement académique, allant des pré-bac (formation professionnelle) au post-bac (BTS et CPGE), et de développer l'ouverture internationale. Un travail sera effectué en lien avec le Rectorat et le Conseil Général pour favoriser le développement des langues étrangères en primaire et au collège sur le secteur afin de s'inscrire dans une logique de filière linguistique jusqu'au lycée.

Les bâtiments seront conçus en respectant les normes de Haute Qualité Environnementale et dans le cadre d'une démarche bio-climatique. Ils répondront ainsi pleinement aux préconisations de l'Agenda 21 de la Région ainsi qu'au Plan Climat Territorial de Nantes-Métropole.

Ce projet permettra également d'élargir l'offre sportive tant sur le site que sur celui voisin de Mangin-Beaulieu avec la construction d'un double gymnase qui sera ouvert au public en dehors des heures scolaires, et la construction d'un terrain de rugby synthétique. Il assurera également la pérennisation des différentes classifications sportives du stade Marcel Lecoindre en modernisant et embellissant les installations existantes.

De plus, il trouvera sa place au cœur d'un îlot qui non seulement conservera sa dimension actuelle d'espace vert de proximité avec ses caractéristiques pédagogiques sur le handicap mais bénéficiera également d'un traitement paysager de qualité avec le souci de favoriser les liaisons inter-quartiers.

Enfin, l'utilisation de l'amphithéâtre du lycée pour des répétitions musicales notamment de l'ONPL l'inscrira dans une logique de développement culturel, renforcée par la proximité du Conservatoire de Musique.

En raison de l'intérêt que présente cette opération, il est proposé de la soutenir de façon significative et raisonnable, la participation directe de la Ville se situant à hauteur de 1 500 000 € sur un montant total du projet de 77 500 000 € TTC.

Il est à noter que la Région, par la convention soumise à votre approbation (cf. annexe), s'engage à financer intégralement la reconstitution des équipements sportifs situés sur la future emprise du lycée.

L'opération globale fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre sur un programme intégrant non seulement le lycée et son gymnase mais également les espaces publics et les recherches de mutualisation des équipements compris sur l'îlot concerné.

La validation de l'APS-APD et du projet de l'équipe de maîtrise d'œuvre intégrant les aménagements des espaces verts et les équipements sportifs sera spécifiquement soumise à un avis favorable et conforme de la ville de Nantes, ce qui constitue la garantie d'une prise en compte de l'ensemble des objectifs à atteindre.

La SAMOA sera associée de façon étroite tout au long du déroulement du projet.

Un comité de pilotage sera par ailleurs constitué. Il sera présidé par le Vice-Président de la Région chargé de l'Education et composé des membres de la Commission de l'Education de la Région, des adjoints à l'Urbanisme, à l'Education, aux Sports et aux Espaces verts et de l'adjoint de quartier de la Ville de Nantes ainsi que des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Vice-Présidents de Nantes-Métropole.

La Région prévoit d'ouvrir le lycée à la rentrée 2014.

### **Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1. approuve la convention jointe en annexe, établie en vue de la construction du lycée de l'île de Nantes passée entre la Région, la Ville de Nantes et Nantes-Métropole ;
2. autorise M. le Député-Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 29 janvier 2010

Jean-Marc AYRAULT

Député-Maire

*Le Député-Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 4 février 2010*

Jean-Marc AYRAULT